



Site Natura 2000 FR7200705 « Carrières souterraines de Villegouge »

Bilan de l'animation



2012

Structure animatrice :



Structure co-animatrice :





Site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge

**COPIE du 15 février 2013
Villegouge**





Ordre du jour du COPJL – 2^{ième} année de l'animation

Présentation succincte

Actions entreprises en 2012 :

Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Evaluation des incidences

Rappel

Projet en cours

PAE

Synthèse de l'état d'avancement de l'animation

Points divers



**Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine**

Vitinnov 





Site Natura 2000 FR7200705 « Carrières souterraines de Villegouge »

Document d'Objectifs validé en 2010

Animation portée par l'Etat – 2^{ième} année de l'animation

Site d'intérêt international pour l'hibernation et la reproduction des chauve-souris

10 espèces recensées

8 particulièrement remarquables

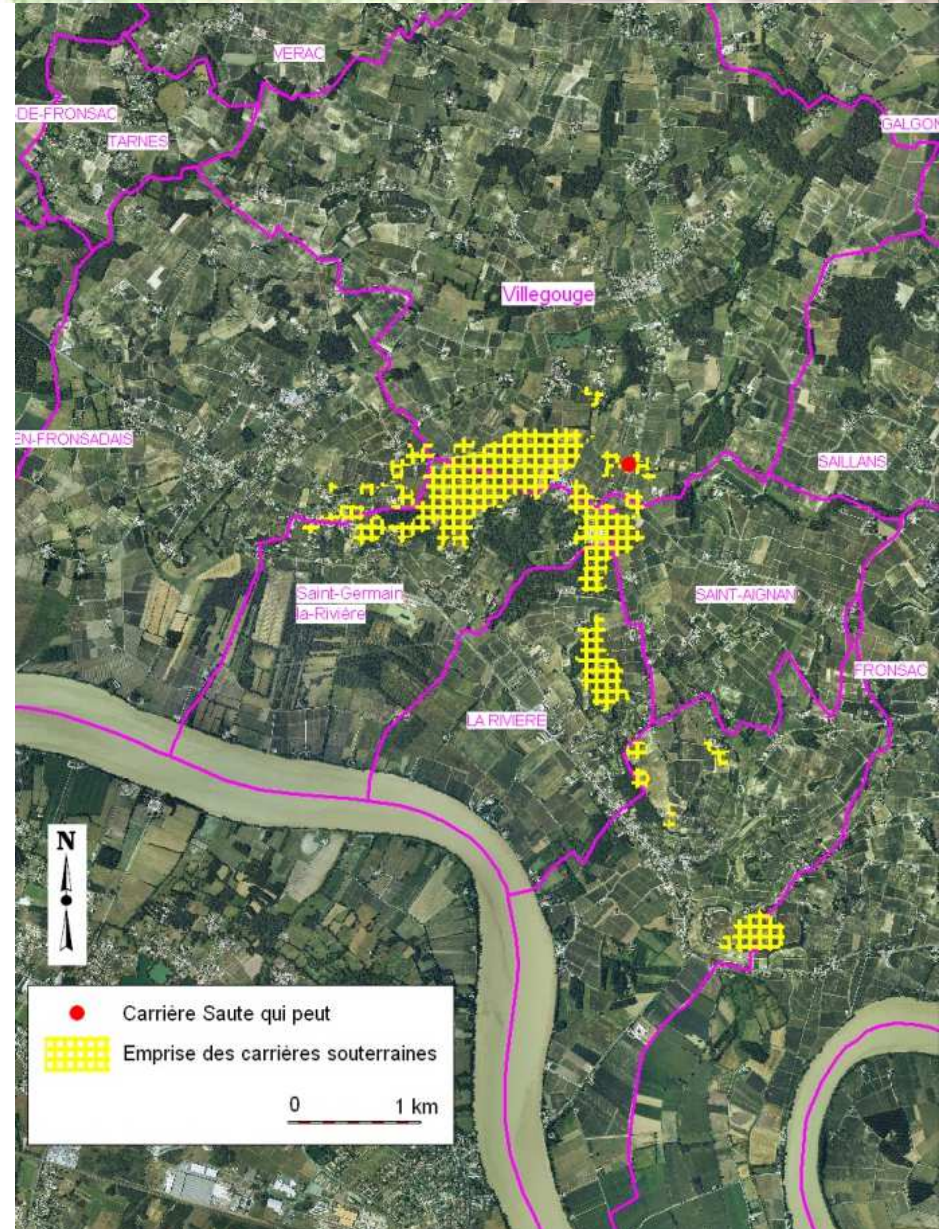




Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation

**Inventaire des carrières souterraines et
des accès**

Conseil Général de Gironde
Service des Carrières





Connaissance du site

Gestion des habitats

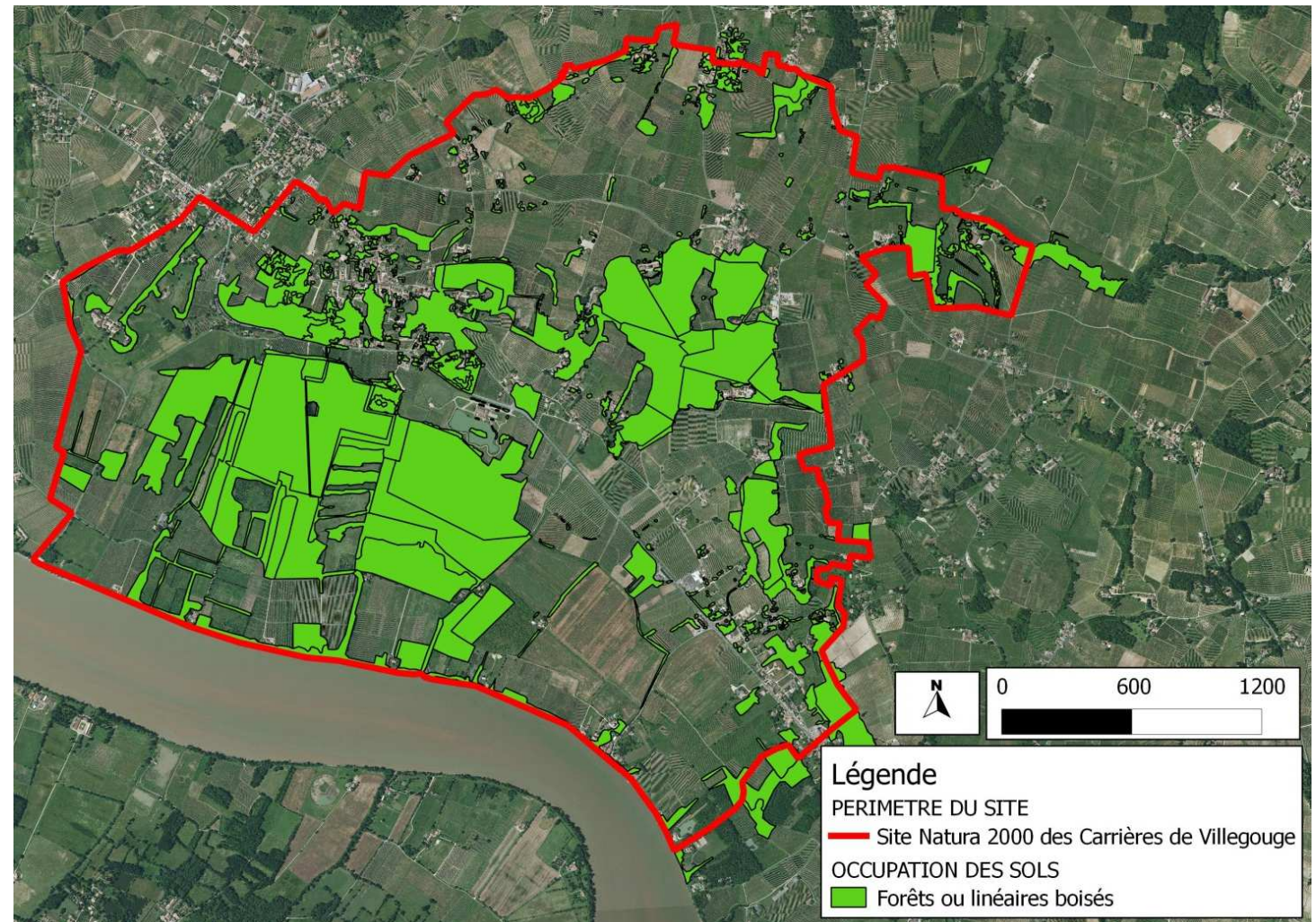
Sensibilisation et valorisation

Inventaire des gîtes arboricoles

En cours de réalisation

- Enveloppes boisées
- Identifier les gîtes dans ces enveloppes

➤ Action longue et délicate





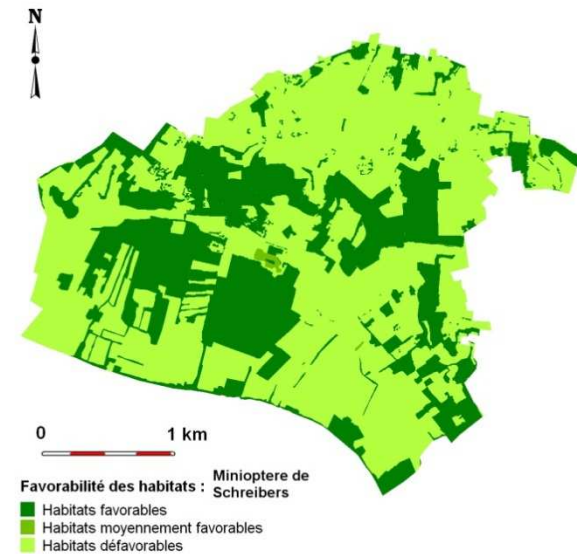
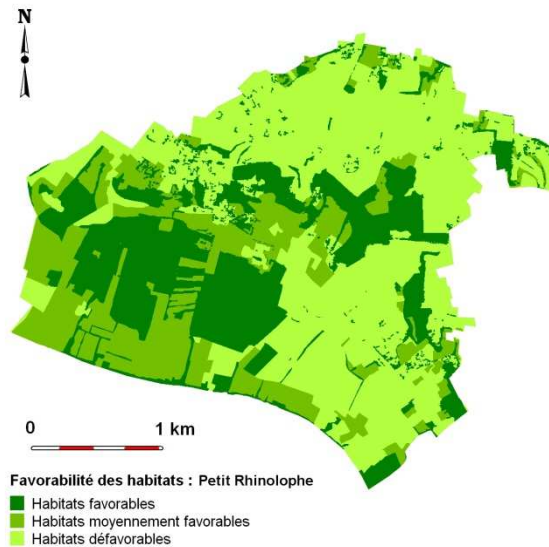
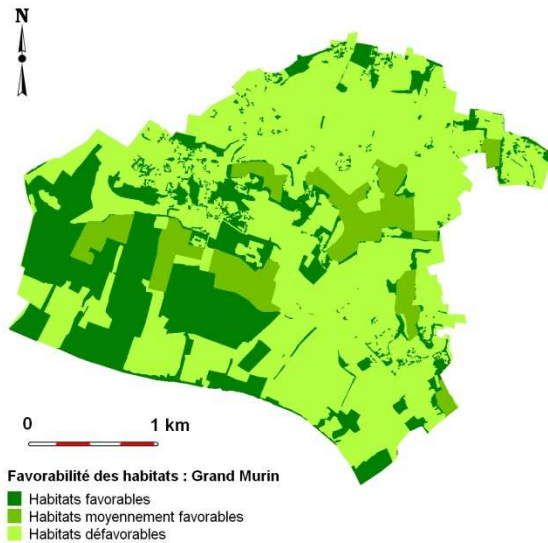
Actions entreprises en 2012

Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

Préciser les habitats de chasse et leurs ressources alimentaires



En cours de réalisation :

- Enveloppes des habitats de chasse de prédilection / espèces
- Confirmer que ces milieux sont bien utilisés
- Inventorier la ressource alimentaire

➤ Relève de recherche poussée



Actions entreprises en 2012

Connaissance du site

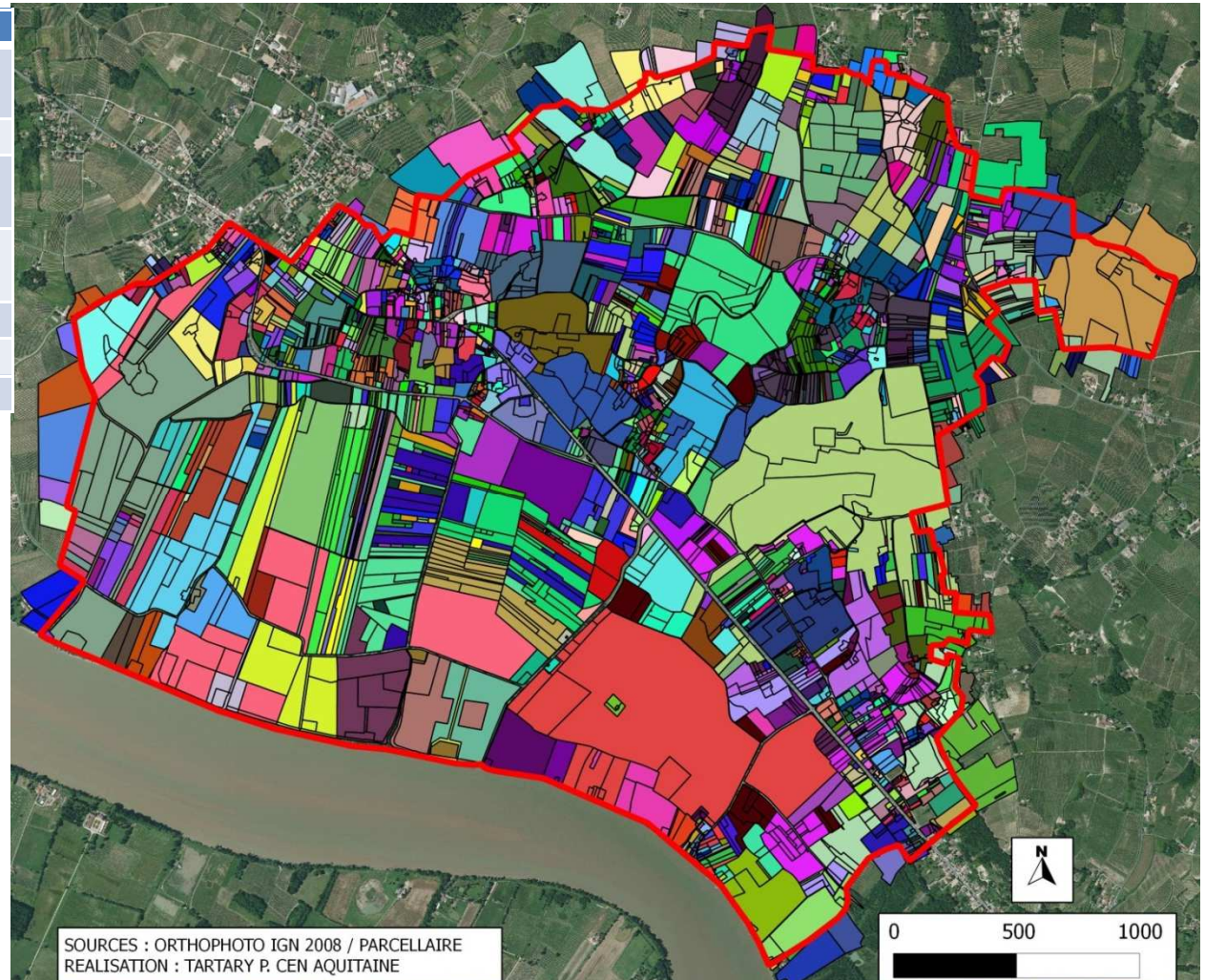
Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

Rechercher les ayants droits sur le site

Commune	Parcelles	Propriétaires
Lugon-et-l'île-du-Carnay	1152	246
Villegouge	826	105
Saint Michel de Fronsac	11	4
Saint Germain de la Rivière	1985	263
Saint Aignan	213	30
La Rivière	1337	179
TOTAL	5527	641

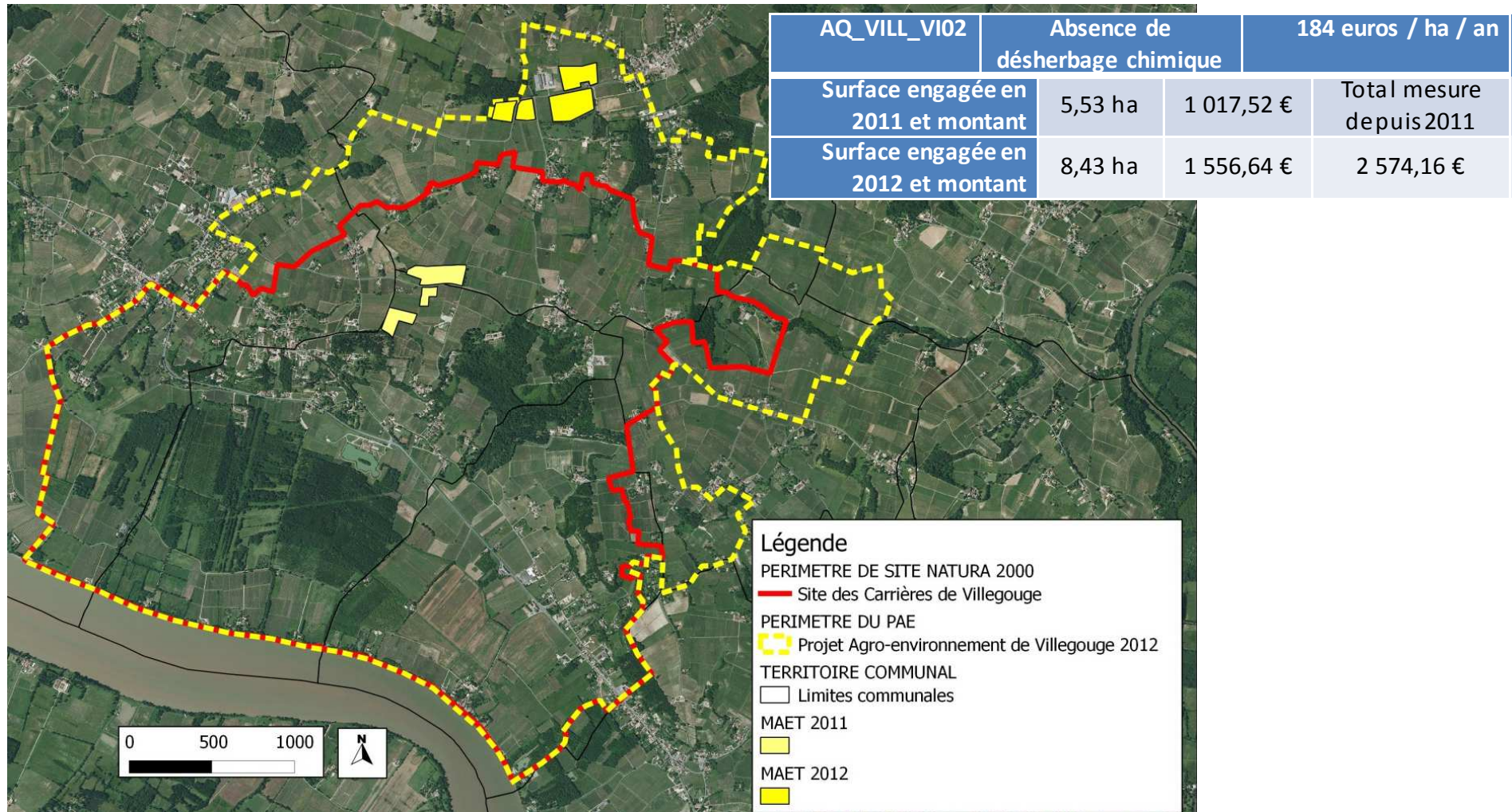
Surface moyenne de la propriété 0,1 ha





Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation

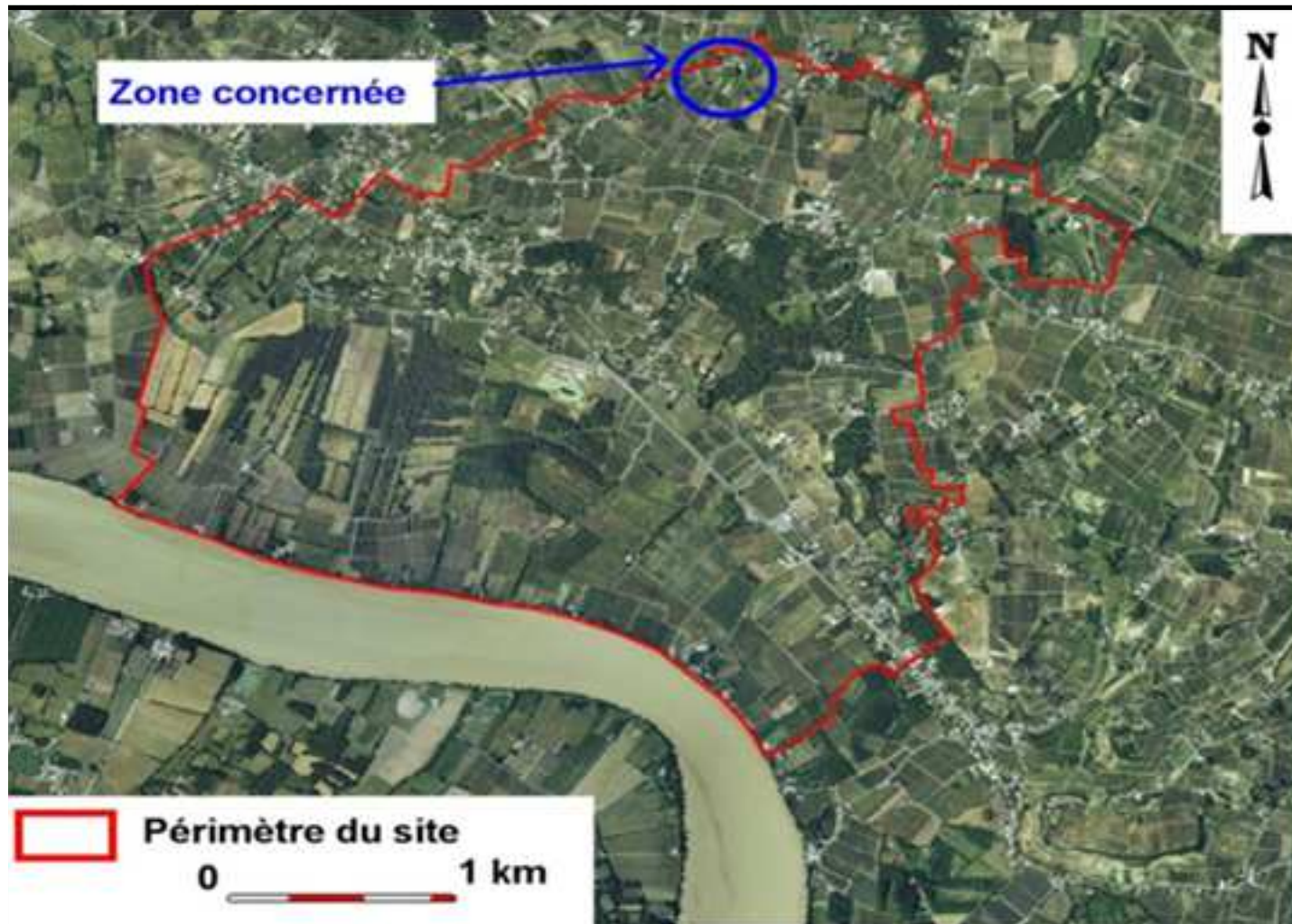
Adapter la gestion viticole





Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation

Restaurer et gérer les prairies





Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation

Restaurer et gérer les prairies





Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

Limiter les impacts des prairies utilisées

Code mesure	Nom de la mesure	Montant annuel	Objectifs
AQ_VILL_GC01	Convertir des terres arables en prairies temporaires	450 €/ha/an	3 ha sur 2013
AQ_VILL_HE01	Gestion des prairies par fauche tardive	413 €/ha/an	2 ha sur 2012
AQ_VILL_HE02	Ouverture des parcelles embroussaillées	219 €/ha/an	
AQ_VILL_HE03	Maintien et gestion extensive des prairies	212 €/ha/an	3 ha sur 2012

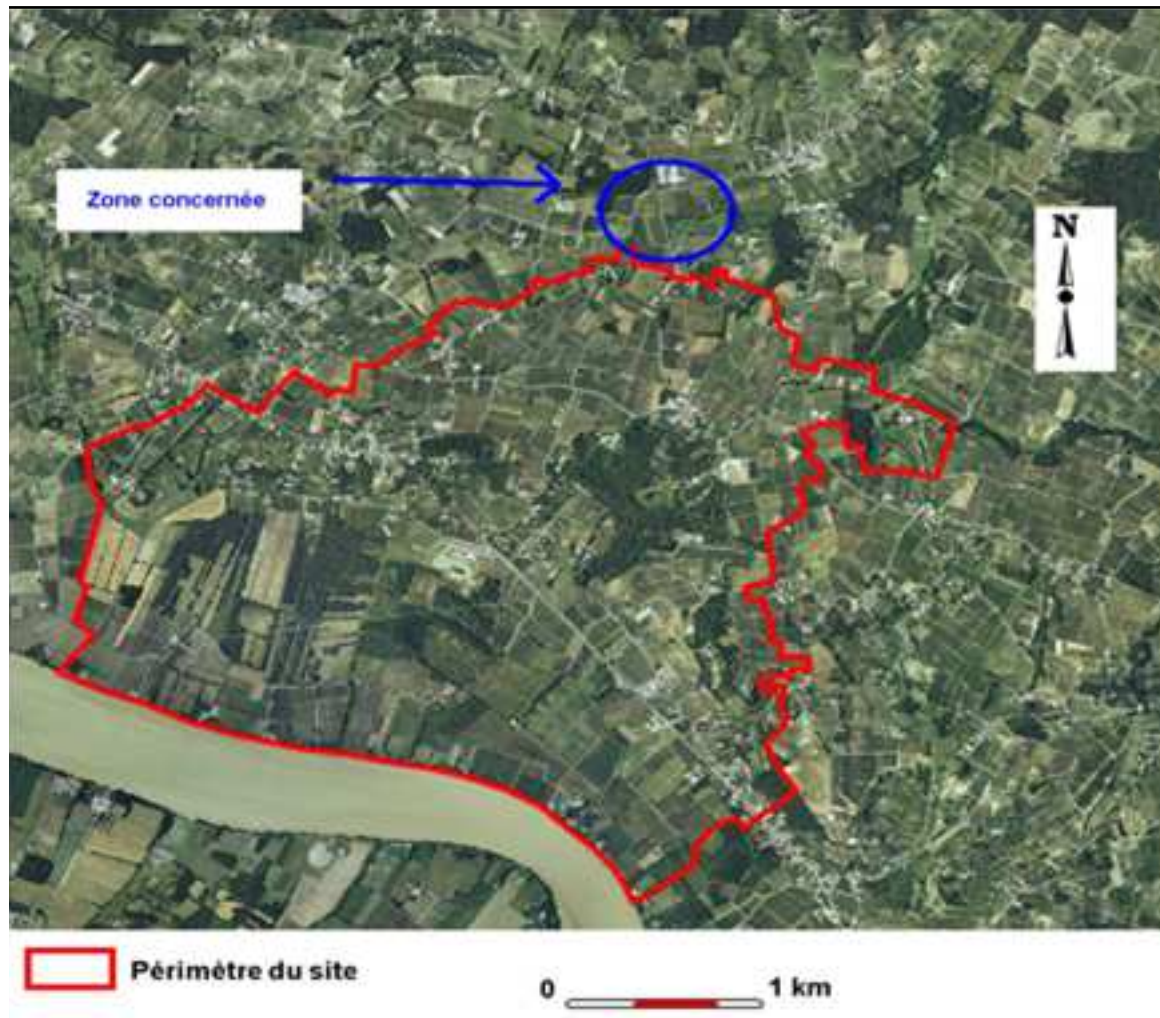
- **Un exploitant pour environ 10 ha**
 - **Ne rentre pas dans les conditions d'éligibilité des mesures**



Actions entreprises en 2012

Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation

Bilan de la plantation de haies





Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation





Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation

Actions de sensibilisation





Examen de la proposition

Vote

Suppression d'éléments dans la charte actuelle

Paragraphe de référence	Éléments supprimés	Propositions de modification
1.2 Ses modalités d'adhésion	L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.	Si l'adhérent possède plusieurs parcelles dans le site, il peut choisir de s'engager pour n'importe quelles de ses parcelles
1.2 Ses modalités d'adhésion	Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.	L'acteur socio-économique adhère à tous les engagements de portée générale relevant de sa partie (activité) et à tous les engagements correspondant à son activité.
2.3 Réglementation et mesures de protection liées à la biodiversité sur le site	Tout le paragraphe	Même s'ils sont proposés dans le but de préserver les habitats et les espèces, les engagements et recommandations de la charte, ainsi que les mesures Natura 2000 du DOCOB, s'inscrivent dans un contexte réglementaire existant qui doit être respecté : Loi sur l'eau ; Zones boisées ; Zones humides ; Espèces invasives ; Espèces protégées ; Code de l'Urbanisme...Chaque réglementation a ses propres régimes d'autorisation qu'il est indispensable de respecter. La charte Natura 2000 ne se substitue pas sur les parcelles engagées à la réalisation d'étude d'impact et d'évaluation des incidences sur les nouveaux projets.
3.2.6 Formations herbues : pelouses, prairies, talus	R_HRB_1 : éviter l'utilisation des vermifuges, tels que les molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines, ainsi que les molécules phénothiazine, coumaphos, ruéléne, pipérazine, dichlorvos. Privilégier, pour les animaux, des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages) : benzimidazoles, imidathiazoles, salicylanilides, isoquinoléine. En cas d'utilisation de l'ivermectine, le traitement des animaux est à réaliser de préférence un mois avant la mise à l'herbe.	Paragraphe transféré au niveau des recommandations liées aux activités d'élevage
3.2.7 Vignes	E_VIG_1 : fermer les vannes du pulvérisateur lors des passages sur les toumières et en bord de parcelle.	Paragraphe transféré au niveau des recommandations liées aux activités viticoles
3.2.7 Vignes	R_VIG_1: limiter le nombre de traitement phytosanitaires sur les vignes	Paragraphe transféré au niveau des recommandations liées aux activités viticoles
3.2.8 Grandes cultures	E_GCU_1: fermer les vannes de traitement phytosanitaire le long des haies et bandes enherbées	Paragraphe transféré au niveau des recommandations liées aux activités agricoles hors viticole



Examen de la proposition

Vote

Ajout ou modification d'éléments

Paragraphe de référence	Localisation de l'insertion	Propositions d'insertion
1.2 Ses modalités d'adhésion	Dans le titre du paragraphe après le numéro	« Destinataires de la charte et »
1.2 Ses modalités d'adhésion	A la suite du premier paragraphe	« Cela peut aussi être une personne morale au titre de ses activités sur le site. »
1.2 Ses modalités d'adhésion	A la suite du deuxième paragraphe	« Pour l'acteur socio-économique, c'est l'ensemble de son activité au sein du site Natura 2000 qui est visée. »
1.2 Ses modalités d'adhésion	Dans le troisième paragraphe, à la suite de « les engagements de portée générale »	« relevant de sa partie (propriétaire) »
1.2 Ses modalités d'adhésion	A la suite de cette partie	Insertion d'un tableau synthétique
3 Engagements recommandations	et Dans le titre du paragraphe	« à destination des propriétaires et des ayants –droits »
3.1 Engagements recommandations de portée générale	et R_DPG_3 : Informer un organisme compétent (Groupe Chiroptère Aquitaine, Conservatoire Régional D'Espaces Naturels d'Aquitaine) de la découverte de chauve-souris afin que celle-ci puisse lui fournir des conseils en fonction des enjeux connus et puisse suivre l'évolution des populations. Les contacts des structures sont : CREN Aquitaine (05-53-81-39-57) et Groupe Chiroptère Aquitaine.	« R_DPG_3 : Informer un organisme compétent (Groupe Chiroptère Aquitaine, Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine) de la découverte de chauve-souris afin que celle-ci puisse lui fournir des conseils en fonction des enjeux connus et puisse suivre l'évolution des populations. Les contacts des structures sont : CEN Aquitaine (05-56-57-67-73) et Groupe Chiroptère Aquitaine. »
3.2.4 Milieux forestiers en général	en E_FOR_1 : Dans le cas de la réalisation de coupes rases non liées au maintien ou à la restauration d'un habitat favorable aux chiroptères, limiter la taille de celles-ci à 0,5 ha.	Faire de cet engagement, deux engagements distincts : « E_FOR_1 : Dans le cas de la réalisation de coupes rases en pinède, limiter la taille de celles-ci à 0,5 ha. Contrôle sur place » « E_FOR_2 : Dans le cas de projet de coupes rases en forêt de feuillus, se rapprocher systématiquement de l'animateur du site, pour qu'il préconise des actions d'évitement ou de réduction. Lettre adressée à l'animateur avant la réalisation de la coupe »



Examen de la proposition

Vote

[Projet de charte N2000](#)

version à la consultation et à la validation du COPIL

Ajout de la rubrique concernant les recommandations de portée générale par activités :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter.
- Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ou jeter dans une poubelle
- Éviter de sortir des sentiers et des chemins, respecter le balisage existant et ne pas créer de nouveaux sentiers
- Avoir un comportement discret (pas de perturbations sonores ou lumineuses)
- Respecter l'activité des professionnels (gestionnaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...)
- Respecter la propriété privée et informer systématiquement le propriétaire de votre venue sur son terrain
- Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place et inciter à leur respect
- Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment.
- Collaborer à la réalisation d'opérations de gestion du site lorsque cela est possible, et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000.
- Participer, si possible, aux actions de concertation et de communication développées par l'animateur du site.

Projet de charte N2000

version à la consultation et à la validation
du COPIL



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités agricoles

Engagements

E_ARG_1 :	Ne pas détruire les prairies (pas de retournement, de boisement volontaire, de nivellement, d'irrigation...).	Contrôle sur place de la non destruction des habitats.
E_ARG_2 :	Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés...)	Contrôle sur place

Recommandations

- ▮ Privilégier une fauche tardive des talus
- ▮ Réaliser les récoltes ou fauche de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir
- ▮ Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)
- ▮ Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides
- ▮ Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes (Cf. annexe 1)



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités viticoles

Engagements		
E_VIT_1 :	Ne pas détruire les bandes enherbées existantes	Contrôle sur place de la non destruction des habitats.
E_VIT_2 :	Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés...)	Contrôle sur place
E_VIT_3	Fermer les vannes du pulvérisateur lors des passages sur les tournières et en bord de parcelle	Contrôle sur place
Recommandations		
▮	Privilégier une fauche tardive des talus	
▮	Maintenir des bandes enherbées entre les rangs de vigne, de cultures et dans les vergers	
▮	Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)	
▮	Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides	
▮	Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes (Cf. annexe 1)	



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités d'élevage

Engagements		
E_HRB_1 :	Ne pas détruire les prairies (pas de retournement, de boisement volontaire, de nivellement, d'irrigation...).	Contrôle sur place de la non destruction des habitats.
E_HRB_2 :	Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés...)	Contrôle sur place
Recommandations		
<ul style="list-style-type: none">• Eviter l'utilisation des vermifuges, tels que les molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines, ainsi que les molécules phénothiazine, coumaphos, ruélène, pipérazine, dichlorvos. Privilégier, pour les animaux, des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages) : benzimidazoles, imidathiazoles, saliucylanilides, isoquinoléine. En cas d'utilisation de l'ivermectine, le traitement des animaux est à réaliser de préférence un mois avant la mise à l'herbe.• Privilégier une fauche tardive des talus• Réaliser les récoltes ou fauche de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir• Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)• Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides• Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes (Cf. annexe 1)		



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités sylvicoles :




Engagements		
E_SYL_1 :	Laisser sur pied des arbres à cavités abritant la faune et quelques bois morts (au sol et/ou sur pieds)	Contrôle sur place
E_SYL_2 :	Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes	Contrôle sur place
Recommandations		
⌘	Remplacer le débroussaillage mécanique lourd par un débroussaillage manuel plus sélectif et plus respectueux du site	
⌘	Préserver un aspect paysager attrayant, et limiter les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents	
⌘	Préserver les boisements matures et sénescents	
⌘	Eradiquer toute espèce végétale exogène et/ou envahissante (ex : mimosa, robinier, etc...)	
⌘	Utiliser des huiles biodégradables pour les machines (débroussailleuse, tronçonneuse, élagueuse)	



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité pédestre :

Engagements		
E_APE_1 :	Avertir la structure animatrice des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs	Lettre du pétitionnaire à la structure animatrice
E_APE_2 :	Demander l'expertise technique à la structure animatrice avant la création de nouveaux sentiers, afin de s'assurer que l'itinéraire ne traverse pas de milieux naturels patrimoniaux et qu'il n'est pas dangereux.	Support écrit du pétitionnaire à la structure animatrice
Recommandations		
	Respect de la charte du randonneur	
	Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations des sentiers et chemins (déchets...).	
	Informers les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.	



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité spéléologique :

Engagements		
E_ASP_1 :	Pour des raisons de sécurité, ne pas organiser d'activités spéléologiques dans les carrières de Cénac.	Contrôle sur place
Si toute fois une activité spéléologique devait se produire :		
E_ASP_2 :	Utiliser des lampes électriques en remplacement de l'utilisation de l'acétylène.	Contrôle sur place
Recommandations		
P	Respecter la charte du spéléologue	
P	Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations sur le site ou utilisation abusives ou dangereuses des carrières (déchets, visites...).	
P	Informers les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.	



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité naturaliste :

Recommandations

- Partager avec la structure animatrice du site les constatations de présence de chauves-souris ou d'espèces remarquables.
- Informer ses adhérents de la nécessité de protéger les chauves-souris et des règles de bonne conduite à suivre pour limiter les dérangements.



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité cynégétique :

Recommandations

- Partager avec la structure animatrice du site les constatations de présence de chauves-souris ou d'espèces remarquables.
- Informer ses adhérents de la nécessité de protéger les chauves-souris et des règles de bonne conduite à suivre pour limiter les dérangements.



Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités des collectivités territoriales :

Engagements			
E_CT_01 :	Ne pas réaliser de désherbage chimique des fossés, bords de route, ponts et autres espaces publics sur l'ensemble du site, ainsi que sur les secteurs limitrophes	Contrôle	sur place
E_CT_02 :	Limiter l'entretien des bords de route et des parcelles à deux fauches par an, l'une en période hivernale avant le 15 février et l'autre en été après le 15 juin	Contrôle	sur place
Recommandations			
R	Sensibiliser et informer les utilisateurs du service public de la démarche Natura 2000 et des enjeux spécifique du site de Villegouge :		
	<ul style="list-style-type: none"> • En affichage en mairie : documents en accès libres ; • Par la divulgation d'article ou d'information spécifique à Natura 2000 dans le bulletin municipal (au moins une fois par an) ; • La création d'un lien internet sur le site de la mairie à destination de la page spéciale Internet du site. 		
R	Favoriser et faciliter la tenue des différentes réunions organisées par l'animateur : COPIL, réunion de sensibilisation, animation...		
R	Veiller à la sécurité publique et sanitaire aux abords des carrières en informant régulièrement les propriétaires et les utilisateurs du site : lettre, bulletins d'information, support numérique...		
R	Faire participer l'animateur du site à tous les schémas ou actions pouvant avoir des répercussions sur la conservation du site		
R	Informier l'animateur du site des actions entreprises au niveau des carrières : visite, intervention...		
R	Aider à la mise en œuvre des actions de conservation (promotion du support Natura 2000 ; recherche de financements : annu administratif ou technique...)		



Examen de la proposition

Vote



Rappel

Projet en cours

- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage
 - Directive 2009/147/CE du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages
 - Loi du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale
 - Décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
 - Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000
 - Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000
 - Arrêté fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en Gironde
 - Arrêté fixant la liste prévue au IV de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en Gironde
-
- vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000
 - déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000



*Rappel
Projet en cours*

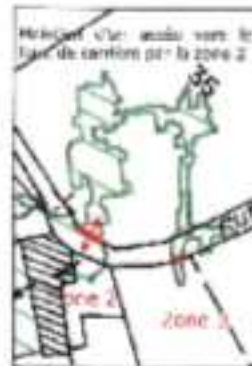
Comblement de carrières



Localisation des zones de comblement (orange) et de l'aménagement d'un accès piéton (vert)

Les comblements fermeront les accès à des parties de carrières derrière les zones 2 et 3 qui communiquent entre elles. L'aménagement d'un accès au travers du comblement de la zone 2 permettra, le moins d'un accès piéton nécessaire pour la conduite de l'évolution de ces carrières. Cet accès, restera de plein pied et par les entrées principales (privées) telle qu'elles existent actuellement.

La section de passage sera réduite à une hauteur de 1,8 m par 0,6 m de large.



Périmètre Natura 2000

1 km



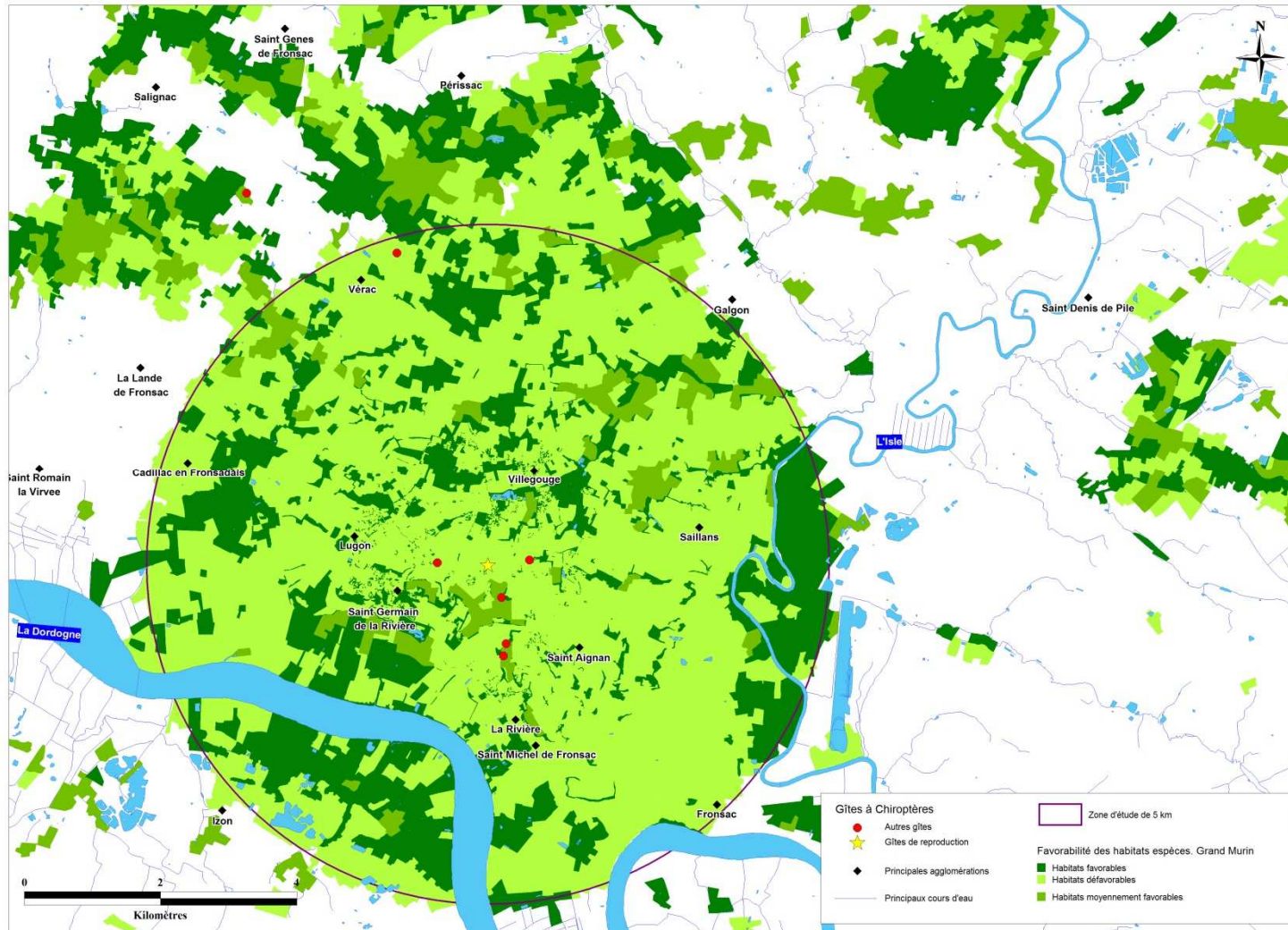


*Mise en cohérence avec
le PLU de Villegeouge*

- Une réunion des institutionnels en 2012
 - Prise en compte de Natura 2000 et des objectifs dans le document : inconstructible
 - Matérialisation des trames vertes et bleues
 - Règlement spécifique (EBC) sur les entrées de carrières



Transfert d'information sur les espèces susceptibles de chasser sur la vallée de la Saye





Examen de la proposition

Vote

Code mesure	Nom de la mesure	Montant annuel	Objectifs 2013
AQ_VILL_VI01	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	900 €/ha/an	0,5 ha
AQ_VILL_VI02	Absence de désherbage chimique	184 €/ha/an	10 ha
AQ_VILL_VI03	Création de bandes enherbées en vigne	526 €/ha/an	
AQ_VILL_VI04	Absence de traitement herbicide sur l'interrang	106 €/ha/an	10 ha
AQ_VILL_VI05	Couverture des inter-rangs de vigne	106 €/ha/an	5 ha
AQ_VILL_GC01	Convertir des terres arables en prairies temporaires	450 €/ha/an	3 ha
AQ_VILL_LI01	Entretien de haies localisées de manière pertinente (2 cotes)	0,52 €/ml/an	100 ml
AQ_VILL_LI02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (1 cote)	0,26 €/ml/an	100 ml
AQ_VILL_LI03	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	10,45 €/arbre/an	5 arbres
AQ_VILL_HE01	Gestion des prairies par fauche tardive	413 €/ha/an	6 ha
AQ_VILL_HE02	Ouverture des parcelles embroussaillées	219 €/ha/an	2 ha
AQ_VILL_HE03	Maintien et gestion extensive des prairies	212 €/ha/an	4 ha



Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
COUVER11 : Couverture des inter-rangs de vigne				
Présence d'un couvert sur 100% des inter-rangs des parcelles engagées		Visuel et documentaire	Selon le couvert : facture d'achat de semences et/ou cahier d'enregistrement des interventions	Réversible Principale Totale
Respect des modalités d'entretien du couvert		Visuel et documentaire	Cahier d'enregistrement	Réversible Principale Totale
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation et date)		Documentaire	Cahier d'enregistrement	Réversible Secondaire Totale



Examen de la proposition

Vote



Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH1 (CK2)	Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Disposition dans la charte	Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II	Maintenir et conserver les gîtes à chauves-souris
GH2 (CK2)	Création ou maintien d'ilot de vieillissement	Reste à identifier 4,4 ha restant		
GH3 (CK2)	Informers les usagers de la forêt	Action à développer		
CT1 (CA)	Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les chauves-souris			
CT2 (CA)	Identification des gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe	Action à développer		
CT3 (CA)	Identification des gîtes arboricoles	Réalisé en partie		



Synthèse d'avancement de l'animation

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH4 (CK2)	Mise en protection des carrières prioritaires	Action à développer sur Meyney	Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II & Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	Maintenir et conserver les gîtes à chauves-souris
		Action en cours sur Saute qui peut		
CT4 (HC)	Inventorier les accès, Cartographier les galeries et évaluer les risques d'effondrement des carrières prioritaires			
CT5 (HC)	Identifier les autres gîtes d'hibernation	Action à développer	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	



Synthèse d'avancement de l'animation

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH5 (CK2)	Mise en protection des carrières non prioritaires	Plus d'actualité	Assurer la tranquillité et la pérennité des gites de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II & Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées & Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	Maintenir et conserver les gites à chauves-souris
GH6 (CK2)	Informers les usagers des carrières	Carrières prioritaires Carrières secondaires		
GH7 (CK2)	Assurer la stabilité des carrières			
GH8 (CA)	Mettre en place un accès raisonné des carrières	Disposition dans la charte		
CT6 (HC)	Evaluation de la fréquentation des carrières			
CT7 (HC)	Identifier les gites de swarming			



Synthèse d'avancement de l'animation

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
ES1 (HC)	Etudier l'entomofaune proie potentielle et consommée		Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier ceux des espèces de l'annexe II	Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris
ES2 (HC)	Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise bas			
ES3 (HC)	Détermination des habitats et territoires de chasse dans le périmètre			
ES4 (HC)	Distinction complexe des murin de Grande taille			



Synthèse d'avancement de l'animation

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH9 (CK2)	Réduire les traitements phytosanitaires		Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèce murin de petite taille	Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris
GH10 (CK2)	Création et entretien de zones de régulation écologique	Action à développer - Identifier 5 ha		
GH11 (CK2)	Absence de traitement herbicide	Reste à identifier 24,5 ha		
GH12 (CK2)	Gérer / créer des sous-bois clairs	Reste à identifier 18 ha		
GH13 (CK2)	Création / restauration de clairières	Action à développer - Identifier 2 ha		
GH14 (CA)	Adapter les traitements vermifuges du bétail	Disposition de la charte		
GH15 (CK2)	Gestion des prairies par fauche tardive	Action à développer - Identifier 2 ha		



Synthèse d'avancement de l'animation

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH16 (CK2)	Conversion de terres arables en prairies temporaires	Action à développer - Identifier 10 ha	Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris
GH17 (CK2)	Création et entretien d'un couvert herbacé	Action à développer - Identifier 5 ha		
GH18 (CA)	Supprimer / réduire les traitements phytosanitaires le long des linéaires boisés	Disposition dans la charte		
GH19 (CK2)	Structuration des lisières	Action à développer - Identifier 2 km de lisière		
GH27 (CK2)	Maintien et gestion des prairies			
GH20 (CK2)	Ouverture des vignes abandonnées et entretien par pâturage	Action à développer - Identifier 4 ha de vignes abandonnées		
GH21 (CK2)	Ouverture des vignes abandonnées et entretien par fauche	Reste à identifier 2,4 ha		
GH22 (CK2)	Ouverture de milieu en déprise	Action à développer - Identifier 4 ha		



Synthèse d'avancement

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH23 (CK2)	Entretien de haies	(2 côtés) Action à développer - Identifier 2 km (1 côté) Action à développer - Identifier 2 km	Préserver et restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris
GH24 (CK2)	Entretien des arbres isolés	Action à développer - Identifier 50 arbres		
GH25 (CK2)	Plantation ou renforcement des haies existantes et entretien	Reste à identifier 750 m		
GH26 (CA)	Limiter les coupes sur parcelles boisées	Disposition de la charte		
SE1 (HC)	Suivi des populations de chiro des carrières		Suivi des populations de chiroptères des carrières	Evaluer la conservation des espèces
SE2 (HC)	Suivi hygrométrique et thermiques des gites		Suivre les conditions hygrométriques des carrières et des extérieurs	
SE3 (CA)	Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site		Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	



Synthèse d'avancement de l'animation

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
VA1 (CA)	Mise en place de la sensibilisation		Mettre en place de la sensibilisation	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
AN1 (CA)	Appropriation du DOCOB		Préparer la mise en œuvre du DOCOB	Animer l'application du DOCOB
AN2 (CA)	Identification des ayants-droits			
AN3 (CA)	Information et communication sur les mesures			
AN4 (CA)	Identification des besoins financiers			
AN5 (CA)	Rédaction / mise à jour du PAE			

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
AN6 (CA)	Prise de contact avec les ayant-droits		Mettre en œuvre des mesures contractuelles	Animer l'application du DOCOB
AN7 (CA)	Rencontres avec les propriétaires			
AN8 (CA)	Diagnostic des parcelles			
AN9 (CA)	Proposition de contrats			
AN10 (CA)	Aide au montage de dossier			
AN11 (CA)	Suivi de l'instruction			
AN12 (CA)	Aide à la mise en œuvre technique			
AN13 (CA)	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins			
AN14 (HC)	Ingénierie financière		Mettre en œuvre des mesures hors contrat	
AN15 (HC)	Elaboration du cahier des charges techniques			
AN16 (HC)	Conduite d'opération			



Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
AN17 (CA)	Intégration de l'enjeu chiro dans les documents de planification	Natura 2000	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	Animer l'application du DOCOB
		Saye et Meudon		
		PLU Villegouge		
		SCOTT		
AN18 (CA)	Participation à la démarche d'évaluation des incidences			
AN19 (CA)	Bilan et évaluation des actions du contrat			
AN20 (CA)	Préparation et animation du comité de pilotage			
AN21 (CA)	Coordination des avis techniques		Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	
AN22 (CA)	Mise à jour du DOCOB			
AN23 (CA)	Rédiger les CR			



Merci de votre attention